

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	40
En exercice	40
Présent	23
Votant	26

Date de convocation : 02/09/2022

**Préservation des eaux /  
Etude Filière /  
Attribution du marché**

Délibération n°28-2022

Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Beausemblant sous la présidence de M. David BOUVIER.

**Présents** : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, David BOUVIER, Pasca! BRUNET, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Marin DERNAT, François FAURE, Jean-Rémi FROGET, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Daniel SIRERA.

**Excusés et absents** : Romain BOITEL, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Norbert COQUERAY, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Claude FOUREL, Romaric FORT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Lilian ROBIN et Cédric ROUSSELLET.

**Pouvoirs** : Yves CHAREYRE donne pouvoir à M. Ludovic LACROIX, Mickaël CHAZALON donne pouvoir à M. Marin DERNAT et Thierry DESSERTENNE donne pouvoir à Mme Agnès CHRIST.

Le Président rappelle qu'une « Etude mutualisée du développement de filières agricoles dites bas niveaux intrants, compatibles avec la protection de la ressource en eau de captages » sera réalisée en partenariat avec 5 autres collectivités : CCPDA, commune de St Rambert d'Albon, le SIRRA, Bièvre Isère Communauté et la CC EBER.

Le Président rappelle qu'une convention de financement entre le Syndicat et chacune des Collectivités partenaires a été établie et approuvée par délibération du Bureau Syndical du 4 mars 2022.

Le Président indique qu'une consultation a été lancée le 12 avril dernier sous forme de procédure adaptée. 1 pli a été réceptionné dans les délais. Au vu des critères de jugement soumis à pondération (coefficient de 0,70 pour la valeur technique de l'offre, coefficient de 0,30 pour le prix des prestations), l'offre a été analysée. Les points forts de l'offre sont les compétences des intervenants (études filières réalisées à l'échelle de la région, à l'échelle nationale, pour l'Agence de l'Eau, etc.) et la méthodologie complète. Le prix de l'offre (toutes tranches optionnelles activées) est de 99 905 € HT.

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché et tous les documents s'y rapportant.
- AUTORISE le Président à solliciter toute aide financière possible.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

